

EDITO

SOMMAIRE

- 1 – Edito
- 2 – Services publics
- 3 – Formation syndicale
- 4 et 5 – Actu départementale
- 6 – Retraités
- 7 – Indecosa-CGT
- 8 – KANKOIHOUKI

Pour joindre l'UD

(permanences de 8H à 13H30)
Tel : 03.84.24.43.65
Ou ud39@cgt.fr

Site Internet : www.cgtjura.fr



Page Facebook
« Union Départementale CGT du Jura »



Remise en cause du 1er mai

Une proposition de loi (PPL) a été déposée par des sénateur·ices centristes l'année dernière en réponse à un lobbying patronal intensif pour « permettre aux salariés de certains secteurs de travailler le 1er mai », c'est-à-dire en fait : revenir sur le principe du 1er mai comme seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré. Le texte est passé à l'Assemblée nationale le 22 janvier dernier.

Première victoire !

L'Assemblée nationale n'a pas pu adopter la proposition de loi s'attaquant au 1er mai. L'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé ce texte, la CGT avait interpellé l'ensemble des parlementaires (hors extrême droite) et organisé une manifestation devant l'Assemblée nationale pour dénoncer cette remise en cause scandaleuse.

La CGT veillera à ce que ce texte ne revienne pas à l'ordre du jour. S'attaquer au 1er mai c'est remettre en cause plus de cent ans d'histoire de luttes sociales, et de reconnaissance du droit au repos. Aujourd'hui, seuls les "établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent pas interrompre le travail" sont autorisés à faire travailler des salariés le 1er mai. La proposition de loi aurait permis de faire travailler au moins 1,6 millions de salarié.e.s supplémentaires le 1er mai.

De leur côté les petits commerces indépendants de proximité peuvent déjà ouvrir eux-mêmes, sans faire travailler leurs salarié·es s'ils en ont. Il serait inadmissible que les grands groupes puissent faire de même.

Le bureau de l'UD CGT.

De l'argent, il y en a pour nos services publics !

L'encre de la loi de finances dite « spéciale » n'était pas encore sèche, que le gouvernement s'est empressé de limiter drastiquement, pour la plupart des ministères, les crédits à leur attribuer.

Tout est donc fait pour empêcher le financement des services publics et de la Fonction publique, ces biens communs plus que jamais nécessaires pour que les droits des citoyen.nes et des usagers.res soient garantis et leurs besoins satisfaits. Il est tout aussi urgent de faire des politiques publiques des outils au service d'une nouvelle logique de développement, articulant transition écologique et reconquête des activités et des emplois, industriels notamment, sur le territoire.

De l'argent il y en a !

Le capital est gavé de fonds publics : plus de 210 milliards d'euros sont alloués chaque année aux entreprises, sans contreparties sociales ou environnementales, sans suivi ni évaluation de leur utilisation. Les dividendes distribués explosent : plus 50 % en 5 ans. Les 500 familles les plus riches concentrent 40 % du revenu national et 60% du patrimoine est détenu par 10% de la population. Ainsi, sous l'aiguillon des marchés financiers, du patronat et des plus fortuné.es, le projet de loi de finances (PLF) 2026, proposé au débat de l'Assemblée nationale à partir du 12 janvier, est une nouvelle agression contre les services publics et la Fonction publique dont les citoyen.nes et les usager.es seront les premières victimes. L'urgence, c'est possible et nécessaire, est à d'autres choix. Pour la CGT, il faut rompre avec l'austérité budgétaire pour financer les services publics.

Plutôt que de fermer des administrations, de supprimer des opérateurs et agences de l'Etat qui mettent en œuvre et évaluent les politiques publiques au plus près des territoires, il faut assumer sur l'ensemble du territoire, y compris outre-mer, des services publics de pleine compétence et de proximité.

Plutôt que d'étrangler sans cesse les collectivités territoriales et de les empêcher ainsi de financer les services publics territoriaux, d'investir dans la transition écologique (rénovation de bâtiments publics, d'écoles, etc.), de financer les associations dont les subventions ont déjà diminué de 40% en 3 ans (90.000 emplois menacés selon le Mouvement associatif), il faut augmenter leurs moyens et dotations budgétaires.

Formations syndicales



équiper pour agir

Mandaté-es dans les organismes de la Sécu : enjeux et repères revendicatifs pour bien vivre son mandat :

- mandat CAF
- pour tous les autres mandats dans les organismes de la Sécu

Ces deux formations, initialement prévues en février, sont reportées en juin.

COGITIEL : la version 2 arrive ! : 2 journées : 24 février et 28 avril

Violences sexistes et sexuelles au travail : du 3 mars au 5 mars (midi)

Découvrir le mandat de conseiller prud'hommes : 10 mars

Journée d'étude SECURITE SOCIALE : 30 avril 2026

Salle de Savagna (898, avenue de Passaqua 39570 MONTMOROT)

La Sécu, créée en 1945 par Ambroise Croizat, ministre du Travail, englobant 4 branches. Issues du programme élaboré en 1943 par la CGT, reconstituée clandestinement.

REPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS ET AU DEVELOPPEMENT DU PAYS. → Un principe de solidarité fort « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

La Sécu est attaquée de toutes parts. Depuis 2015, la CGT revendique la Sécurité sociale intégrale, collecteur unique, prestataire unique.

Cette journée d'étude sera l'occasion de rappeler les fondamentaux de la Sécu, les attaques, nos revendications, etc ...

Réservez cette journée et inscrivez-vous !

Les demandes d'absence sont à faire auprès de l'employeur un mois avant la formation, avec le formulaire de demande spécifique à chaque formation.

Tous les modèles de lettres de demande d'absence (différents selon les types de formations) sont disponibles en téléchargement sur notre site :

<https://cgtjura.fr/2025/03/26/kit-formation/>

Merci d'informer l'UD CGT de votre inscription par retour de mail à ud39@cgt.fr

Actualité départementale

CONGRES de l'Union Locale CGT de Dole :

Le 13 janvier dernier, une quarantaine de militants de la CGT du bassin dolois, se sont réunis à la salle des fêtes de Damparis, pour son Congrès qui se tient tous les 3 ans. Etaient présents la plupart des militants du bassin représentant les différentes entreprises et secteurs : Inovyn et Syensqo (ex Solvay), Clayens (NP Jura), CH Pasteur, Ville de Dole et Grand Dole, cheminots, EDF/GDF, etc ...

La CGT sur le bassin de Dole, c'est environ 1000 syndiqués (dont 250 retraités) implantés dans une quarantaine de syndicats et sections syndicales.

Ce congrès a été l'occasion de faire le point sur l'activité économique et sociale de ces dernières années, et notamment les grèves et mobilisations contre la réforme des retraites de 2023, les attaques de plus en plus graves contre la sécurité sociale, etc ...

L'occasion également pour le congrès de rappeler son inquiétude concernant les salariés du groupe COLRUYT qui va fermer définitivement d'ici quelques semaines avec plus de 600 suppressions d'emplois, et donc probablement plus de 400 chômeurs supplémentaires sur le bassin de Dole ! Les militants CGT présents ont rappelés leur plein soutien à tous les salariés de COLRUYT et la CGT reste disponible pour aider partout où c'est nécessaire.

Le Congrès a ensuite tracé les pistes pour l'avenir : fonctionnement de l'Union Locale CGT sur Dole, tenue des permanences, organisation et aide des syndicats et des salariés du bassin. Une nouvelle direction comprenant 8 membres + 3 pour la commission financière, a été élue. Elle se réunira prochainement pour désigner en son sein un bureau.



Contacts :

Union Locale CGT Dole – 27 avenue Maréchal Leclerc – 39100 DOLE

Tel : 03 84 72 03 77

Site internet de l'UL : <https://cgtdole.fr>

Actualité départementale (suite)

Clayens Jura (ex-NP Jura) :

Le 15 janvier dernier, les salarié·es de Clayens Jura se sont massivement mobilisé·es dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), par la grève, pour faire entendre des revendications légitimes en matière de salaires, de pouvoir d'achat et de reconnaissance de leur travail.

Dans un contexte d'inflation toujours élevée, alors que les profits et l'activité du groupe Clayens reposent avant tout sur l'engagement quotidien des travailleurs et travailleuses, la direction a fait le choix de propositions largement insuffisantes, déconnectées des réalités vécues sur les postes de travail. Face à ce mépris, les salariés, à l'appel de leur syndicat CGT ont décidé de se mobiliser.

Le 4 février à MONTREUIL : Grand meeting pour les libertés syndicales

Alors que la répression syndicale atteint un niveau inédit, la CGT lance sa campagne pour les libertés syndicales

L'usage d'une expression populaire peut désormais valoir une mise en examen. La secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, en a fait les frais en fin d'année dernière. Pourtant, par la phrase « Les rats quittent le navire », elle ne décrivait qu'une réalité : les menaces de délocalisations par les grands patrons, prêts à tout pour augmenter leurs profits.

Ce n'est évidemment qu'un prétexte, et cette procédure bâillon est une pierre de plus dans la vaste stratégie d'intimidation contre celles et ceux qui défendent l'intérêt des travailleur·ses dans les entreprises :

- - cinq dirigeant·es confédéraux·les sont ou ont été visé·es par une procédure judiciaire depuis 2023,
- des centaines de militant·es inquité·es – voire harcelé·es ou réprimé·es – chaque jour dans le cadre de leur activité syndicale,
- l'extrême-droitisation de la société, et en particulier du grand patronat, amplifie le phénomène.

Ça ne peut plus durer : Les libertés syndicales demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social – elles doivent être protégées et renforcées. Ce grand meeting du 4 février 2026 sera animé par Guillaume Meurice en partenariat avec Radio Nova, au siège de la CGT, à MONTREUIL.



2000 militants attendus. Il reste quelques places, INSCRIVEZ-VOUS !

<https://app.agoraevent.fr/accueil/?tkn=uSeDpS4JBGXsjrabBeBb8g%3d%3d>

Oui, les retraité·es ont le droit de vivre dignement !

La période actuelle est complexe et peut susciter une angoisse légitime. La remise en cause du droit international, la multiplication des conflits armés et les tensions mondiales, et la progression de l'extrême droite dans le monde ont de quoi inquiéter et ne sont pas à négliger.

Pour autant, il ne faut pas se résigner. Nous devons libérer et exprimer notre colère.

Tout nous est présenté (budget de la Sécurité sociale, de l'État, retraite, logement...) comme si les moyens financiers n'existaient pas. La seule solution serait de rogner sur les mesures sociales avec une cible particulière : les retraité·es.

Les ressources ne sont simplement pas mises au service du bien commun pour maintenir la protection sociale et la développer.

Notre colère est légitime parce que les moyens existent :

- lorsque le Sénat met en évidence que 211 milliards d'euros sont versés aux entreprises sans contrôle de l'utilisation des fonds ;
- lorsque les seules entreprises du CAC 40 bénéficiant d'allègement de cotisations sociales distribuent près de 100 milliards d'euros à leurs actionnaires, en 2024.

Nous sommes en colère parce que toutes les orientations gouvernementales tournent le dos aux attentes légitimes de la population et, bien sûr, des retraité·es.

Pour toutes ces raisons, exigeons ensemble que ces milliards d'euros, fruits de notre travail, soient investis dans des mesures sociales :

- le financement de la Sécurité sociale dont la retraite est indissociable ;
- le développement de l'hôpital public ;
- la construction de logements abordables et adaptés au vieillissement ;
- le droit aux transports publics accessibles et ponctuels ;
- les moyens nécessaires pour retrouver des services publics qui répondent aux attentes de la population ;
- le droit à la culture, au sport et aux loisirs pour toutes et tous.

La partie n'est pas terminée. Ensemble, nous pouvons changer la donne. Ensemble, remettons en cause toutes les mesures antisociales, participons à construire un avenir meilleur.





INformation et DEFense des COnsommateurs SALariés de la CGT

PETITION pour la gratuité du stationnement dans les établissements de santé

Au début des années 2000 est mise en œuvre le principe de la rationalisation des coûts dans le secteur hospitalier. Une décennie plus tard de ce régime, les premiers hôpitaux en France commencent à rendre leurs parkings payants afin de les rentabiliser. Très rapidement apparaissent des opérateurs privés (Q-Park, Indigo, Vinci...) et la répartition, et donc la finalité, des revenus générés de cette manière devient très opaque. Le prix des parkings est une affaire strictement privée, qui n'est régie par aucun code, aucun texte.

Dans le contexte actuel de sous financement drastique du service de la Santé autant que de crise économique et de baisse du pouvoir d'achat, cette situation constitue *de facto* une entrave à l'accès aux soins des patients les plus modestes et à leur accompagnement par leurs proches.

Le prix du stationnement à l'hôpital ne doit pas avoir d'impact sur l'accès aux soins dispensés. Nous, INDECOSA-CGT, association de consommateurs et des usagers, demandons la mise en œuvre d'un cadre législatif rendant obligatoirement gratuite le parking aux abords et dans les établissements de santé privés et publics.

Cette gratuité doit s'appliquer aux patients, professionnels et visiteurs (accompagnants et intervenants). En situation de souffrance physique et psychologique, nous devons pouvoir nous faire soigner et accompagner nos proches sans ajouter l'injustice du prix d'un parking.

Plusieurs propositions de lois ont été déposées en ce sens devant l'Assemblée Nationale, nous attendons de notre Représentation Nationale qu'elle soit à la hauteur des enjeux sociaux, sanitaires et économiques en adoptant la gratuité du stationnement dans et aux abords de tous les établissements de Santé.

SIGNEZ LA PETITION :

<https://c.org/ZbytrFmbrq>

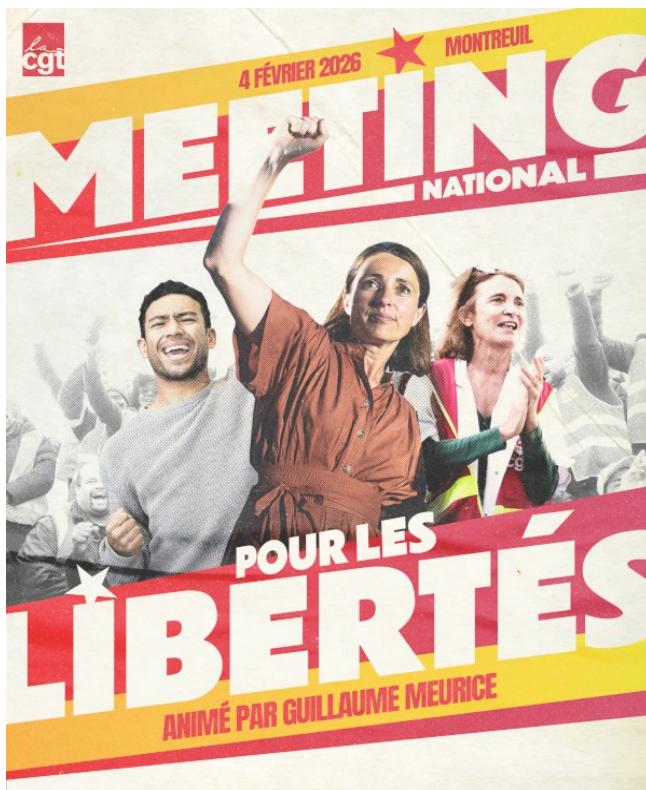


quand, quoi,
où, qui



2026

QUAND	QUOI	OU	QUI
24/02/26	Journée de formation Cogitiel	Lons	Les militants intéressés, secrétaires et trésoriers de syndicat
3 au 5/03/2026	Formation Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail	Lons	Les militants intéressés
08/03/26	Journée internationale de lutte pour les droits des femmes	Partout	Tous
10/03/26	Découvrir le mandat de Conseiller Prud'hommes	Lons	Les militants intéressés
30/04/26	Journée d'étude Sécurité Sociale	Montmorot – Salle de Savagna	Tous
1er au 5 juin 2026	Congrès Confédéral de la CGT	Tours	Les militants mandatés
Juin	Formation des mandatés CAF	Lons	Les mandatés CAF
Juin	Formation des mandatés dans les organismes de Sécurité Sociale	Lons	Les mandatés dans les organismes de Sécu



UD CGT JURA : 03.84.24.43.65 - ud39@cgt.fr

UL LONS-LE-SAUNIER : 03.84.47.65.31

cgt-lons@orange.fr

UL DOLE : 03.84.72.03.77 – cgt.dole@orange.fr

UL ARBOIS/POLIGNY/SALINS/MOUCHARD :

06.08.87.65.87 – cgt.arbois@orange.fr

UL CHAMPAGNOLE : 06.62.23.85.48 ou

06.33.03.65.36 – cgtchampa@gmail.com

UL SAINT CLAUDE : 06.86.78.55.86

cgt.saintclaude@gmail.com